

Soirmagazine

HACÈNE KÉBIÈCHE, RESPONSABLE DU LABORATOIRE
D'HYGIÈNE AU SOIRMAGAZINE

«L'eau de baignade doit être désinfectée»

A chaque période estivale, les piscines et les plages sont prises d'assaut. Toutefois, il apparaît évident qu'il existe quelques risques particuliers que la majorité de cette grande masse humaine peut ignorer.

En effet, des micro-organismes pathogènes peuvent contaminer l'eau de baignade, et ainsi passer dans l'organisme des baigneurs. Il convient donc, pour se protéger, de prendre connaissance de tous les risques des maladies transmises par les eaux de baignade.

Hacène Kébièche, technicien, responsable du laboratoire d'hygiène de la wilaya de Guelma à la direction de santé, a accepté de répondre à quelques questions, pour lever le voile sur les risques sanitaires encourus lors d'une baignade.

Par Nouredine Guergour

Soirmagazine : Une baignade peut-elle nous rendre malade ?

H. Kébièche : En effet, les eaux de baignade risquent de causer différentes maladies, puisqu'elles peuvent être contaminées par des micro-organismes pathogènes tels l'E. Coli, le Shigella et autres microbes, comme les parasites. Leur transmission se fait en général par l'ingestion accidentelle d'eau souillée de matières fécales, ça provient généralement de personnes souffrant de diarrhées et qui partagent avec les autres, l'eau d'une même piscine.

Et l'action du chlore dans tout ça...

Effectivement, le chlore a des effets très avantageux, puisqu'il détruit les micro-organismes qui causent les maladies transmissibles par les eaux de baignade. L'action des services publics de prévention se fait toujours dans le cadre de la lutte contre les MTH (maladies à transmission hydrique). Mais, là, il faudrait que les conditions d'utilisation soient respectées, entre autres le dosage.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que l'action du chlore n'est pas immédiate, il met un certain temps pour détruire ces microbes. Toutefois, certains d'entre eux peuvent résister et survivre dans les eaux traitées d'une piscine pendant quelques jours.

Ce qui nous fait penser que même les piscines qui sont soi-disant entretenues (sans respect rigoureux des normes) peuvent présenter un risque sanitaire. Donc, il est impératif d'adopter les mesures préventives pour prévenir l'introduction de micro-organismes pathogènes dans les piscines.

Quelles sont les maladies qu'on peut contracter lors d'une baignade ?

Parmi les pathologies associées à une baignade, les gastroentérites qui se manifestent généralement par des diarrhées et douleurs abdominales, puisque les victimes avalent l'eau contaminée. Mais il y a les parasitoses,

les conjonctivites virales, les otites et quelques infections de la peau.

Quelle type d'infection de la peau peut-on attraper lors d'une baignade ?

Ce sont des infections qui se manifestent par des éruptions cutanées, démangeaisons accompagnées de taches rougeâtres, c'est parfois très douloureux, elles sont causées par des bactéries microscopiques non visibles à l'œil nu. Ces cas nécessitent une enquête épidémiologique et des analyses médicales et une prise en charge spécialisée. Il s'agit en général d'une infection relativement bénigne, qui se propage au contact direct avec une eau de baignade contaminée.

Ces risques sont-ils les mêmes lors de la baignade en mer ?



Tout à fait, puisque certains micro-organismes survivent dans les eaux de mer pendant plusieurs jours, donc les précautions et le mode de transmission des maladies sont les mêmes.

Seulement, dans ce cas là, il faut éviter de se baigner dans des plages non sécurisées, et cette règle est également valable pour les baignades dans les lacs et les rivières.



Photos : DF

Quels conseils donneriez-vous aux personnes chargées de l'entretien des eaux de baignade ?

L'eau doit être désinfectée et désinfectante, c'est un «principe universel» ; l'eau des piscines doit subir un traitement chloré régulier et suivant les normes. Le pH doit être contrôlé par les services compétents, l'on évitera ainsi la prolifération des micro-organismes pathogènes et dangereux pour la santé des baigneurs.

Et pour les usagers...

Les usagers doivent avoir un comportement sain, notamment les parents, cela aidera à empêcher les micro-organismes de contaminer les eaux de baignade (piscine et plage), les gens atteints de maladies transmissibles par

Pourquoi faut-il prendre une douche avant de se baigner dans une piscine ?

L'accumulation des peaux mortes, de la sueur et autres sécrétions organiques peuvent donner, dans une piscine, une odeur désagréable et peuvent également rendre l'eau de baignade irritante pour les muqueuses et les yeux.

Donc, pour se débarrasser de toutes ces impuretés, il est conseillé à tous les baigneurs de prendre une douche avec du savon avant d'entrer dans la piscine ; un bon rinçage permet d'éliminer les cheveux morts, le sébum et les urines.

Pour la gent féminine, il est recommandé de se démaquiller pour éviter que certains produits cosmétiques n'affectent l'eau de baignade. J'insiste aussi sur le port du bonnet, qui protège contre toute substance susceptible d'agresser les cheveux ou de les abîmer, entre autres le chlore, mais il empêche aussi les substances, les cellules mortes du cuir chevelu et les cheveux de se répandre dans l'eau. Je tiens également à préciser qu'une douche bien savonneuse, immédiatement après une baignade, est vivement conseillée. Elle vous permettra de vous débarrasser du chlore et des souillures contractés lors d'une baignade.

Disons-nous aujourd'hui que le port du bonnet devient obligatoire dans les piscines ?

L'hygiène des cheveux occupe une grande partie dans le volet de l'hygiène corporelle ; plusieurs infections et parasitoses du cuir chevelu peuvent se transmettre à travers les agents causaux versés dans les eaux de baignade ; donc le port de bonnet est incontestablement, un moyen de prévention individuelle et collectif, très efficace. Mais il protège également les cheveux contre les agressions des impuretés et autres produits chimiques qui peuvent se trouver dans les eaux de baignade. Donc, personnellement, je vois que le port du bonnet doit être systématique dans la piscine, tant par mesure d'hygiène que pour la protection des cheveux. ■